

Poitiers, le 3 septembre 2020

La rectrice de l'académie de Poitiers

à Mesdames et Messieurs les proviseurs

Objet : Label CertiLingua® - Accréditation des lycées

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Délégation
Académique
aux Relations
Européennes,
Internationales
et à la
Coopération
(DAREIC)

Affaire suivie par
Séverine Verschaeve
Dareic
Téléphone
05. 16. 52. 65. 50
Courriel
Severine.verschaeve@ac-poitiers.fr

Isabelle Massé
Adjointe
Téléphone
05.16.52.65.51
Courriel
dareic@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Le label d'excellence CertiLingua® pour des compétences plurilingues, européennes et interculturelles est un atout pour les établissements dans lesquels le développement européen ou international est important, grâce à des partenariats scolaires, des mobilités formatrices de personnels, des actions pédagogiques et/ou des mobilités accompagnées et apprenantes d'élèves en Europe ou dans le monde.

- Un atout pour le lycée qui pourra ainsi mieux valoriser son ouverture européenne ou internationale,
- Un atout pour l'équipe éducative dont les compétences et l'engagement seront ainsi reconnus
- Et surtout un atout pour chaque élève de votre lycée accrédité CertiLingua®, notamment pour chaque lauréat du label CertiLingua®.

Ce label CertiLingua®, public et gratuit, issu de la coopération entre plusieurs ministères de l'éducation en Europe, est désormais généralisé en France.

Pour présenter des candidats, **les lycées doivent solliciter formellement une accréditation auprès de leur académie.**

L'accréditation est attribuée aux établissements qui satisfont aux conditions exposées et qui renseignent et transmettent la demande d'accréditation ci-jointe. Il n'est pas obligatoire de présenter de candidat dès l'année d'accréditation. L'obtention du label couronne un parcours européen ou international qui s'organise judicieusement sur plusieurs années.

L'accréditation initiale est valable 3 ans et sera reconduite pour une durée de 5 ans, dans la mesure où les établissements accrédités une première fois continueront de satisfaire aux conditions requises. Elle donne droit à l'utilisation du logo CertiLingua® dans la communication de l'établissement dès le premier label décerné.

Le label CertiLingua® est décerné par un jury académique à des élèves de Terminale inscrits en lycée accrédité et réunissant les conditions suivantes :

- Avoir bénéficié d'au moins **70 heures de cours de DNL** ou d'enseignement technologique en langues étrangères (ETLV) en cycle terminal,
- Avoir un **niveau B2 dans deux langues vivantes étrangères** enseignées dans le lycée – ce niveau peut être attesté par les professeurs eux-mêmes en fonction des évaluations effectuées tout au long de la scolarité,
- Avoir opéré **une rencontre interculturelle apprenant**, notamment à la faveur d'une mobilité à l'étranger, qui soit **documentée et réfléchie sous l'angle**

d'une question européenne, en un mémoire d'au moins 8 pages (police Times new roman 12) et dans l'une des deux langues vivantes étrangères apprises par le candidat ; l'autre langue apprise est employée par le candidat pour renseigner son CV Europass.

Vous trouverez ci-joint :

- Une plaquette présentant le label CertiLingua®,
- La demande d'accréditation à compléter et à retourner à la Dareic.

Pour une information plus complète, vous pouvez consulter

- Le site pédagogique de la Dareic

- Le site Eduscol

Je vous remercie pour votre engagement au service de la réussite des élèves et de leur ouverture aux langues étrangères et à l'international.

La rectrice de l'académie de Poitiers



Bénédicte Robert

Copie

- à Madame et Messieurs les IA-DASEN de Charente, Charente maritime, Deux-Sèvres et Vienne,
- à Messieurs les doyens des IA-IPR et des IEN-ET,
- à Mesdames et Messieurs les IA-IPR d'Allemand, d'Anglais et d'Espagnol,
- à Monsieur l'IEN-ET de Lettres-Anglais